

temps, les États-Unis l'acceptent et accaparent aussi les marchés. Les États-Unis vont utiliser une partie de ce sterling...

Le très hon. M. Gardiner: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je crois qu'il conviendrait mieux de poursuivre cette discussion lorsque nous étudierons les crédits du ministère du Commerce. Je me permets de rappeler à mon honorable ami que je me propose de partir ce soir pour aller rencontrer M. Renson à Regina. Si l'étude de mes crédits n'avance pas, je ne sais pas si je pourrai lui parler une fois rendu là. J'aimerais que nous puissions continuer et en venir à l'étude des articles.

M. Blackmore: Monsieur le président, je m'en rapporte à vous et au ministre de l'Agriculture. Cependant, je signale qu'il s'agit ici d'une question qui intéresse son ministère, d'un problème dont les conséquences pèsent sur les céréales et sur d'autres produits. Je pourrais renoncer à cette partie de mon discours, mais rien ne saurait mieux faire saisir à notre population la gravité du problème qui se pose à notre pays que ces chiffres sur lesquels j'appelle l'attention du comité. Il ne m'en reste que quelques-uns à citer, avant de passer à d'autres points se rattachant directement au ministère de l'Agriculture. Je désire aider le ministre le plus possible, mais j'ai quelque chose à dire, et je le dis. Je suis sûr que le ministre sera très heureux de voir ces considérations figurer au compte rendu.

M. le président: Je ne suis pas intervenu immédiatement après que le ministre de l'Agriculture en a appelé au Règlement, encore que j'aie pensé qu'il n'avait pas tout à fait tort de signaler que certaines parties du discours du député seraient mieux indiquées quand les crédits du ministère du Commerce seront à l'étude.

Cependant, sans trancher cette question, plutôt épineuse, j'interviens maintenant pour rappeler au député que son temps de parole est expiré.

M. Blackmore: Monsieur le président, vous savez assurément que, maintenant que vous avez pris la parole, je puis parler encore pendant 40 minutes. Vous savez certainement cela. Chaque fois qu'un député se fait interrompre, il peut parler pendant 40 minutes, en sus de ce qu'il a déjà dit.

Des voix: Non!

M. le président: A l'ordre! Je ne puis admettre un tel principe. Si on le poussait à sa conclusion logique, cela voudrait dire qu'un député n'aurait qu'à demander à un de ses amis de l'interrompre quand il a parlé

[M. Blackmore.]

durant 39 minutes. De la sorte, il pourrait parler indéfiniment. Ce serait interpréter le Règlement de façon plus sensée que de dire qu'un député peut prendre la parole deux ou trois fois, du moment que d'autres représentants ont eu l'occasion de se faire entendre dans l'intervalle.

Sauf erreur, le député qui a la parole a accepté qu'on l'interrompe et je ne suis pas d'avis que, parce que je l'ai interrompu, il puisse réclamer le droit de parler indéfiniment.

M. Blackmore: Monsieur le président, votre décision déroge à la façon de procéder appliquée depuis que je siége à la Chambre, soit depuis bientôt 20 ans. J'affirme qu'une interruption d'un seul mot me donne le droit, selon le Règlement, de parler pendant encore 40 minutes.

Des voix: Non!

M. Blackmore: Selon le Règlement, il n'y a aucun doute à cela.

Des voix: Non.

M. le président: Je ne puis admettre cette interprétation de l'honorable député. Je ne crains pas de me tromper quand je dis qu'il faut une interruption de la nature d'un discours ou à peu près de la part d'un autre député pour que l'honorable représentant qui a la parole puisse prendre de nouveau la parole.

M. Blackmore: Monsieur le président, si tel est le cas, toutes ces interruptions ont pris mon temps. C'est révoltant. Si un député consent à ce qu'on lui pose des questions et que son temps s'en trouve ainsi réduit, c'est évidemment injuste au plus haut degré et c'est contraire au Règlement. Le ministre lui-même m'a interrompu, ce qui m'a fourni l'occasion de parler durant encore 40 minutes. C'est ce que dit le Règlement; il ne faut pas en douter. Toutefois, je ne me propose pas de parler aussi longtemps mais je tiens à dire ce que j'ai à dire. Il convient, je crois, que je le fasse et, bien que je n'aie pas l'intention d'abuser de la patience de la Chambre ou de faire mauvais usage du droit de prendre part au débat, je réclame la protection du Règlement.

Or, les États-Unis ont utilisé en partie ces livres sterling...

M. le président: Le député ne m'a peut-être pas compris, mais j'ai indiqué que son temps de parole était épuisé et je ne puis accepter qu'il recommence, à cause des interruptions, le compte de son temps de parole, si l'on peut s'exprimer ainsi. Le député devra donc céder la place à un autre, à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre avant de poursuivre ses observations. S'il demande